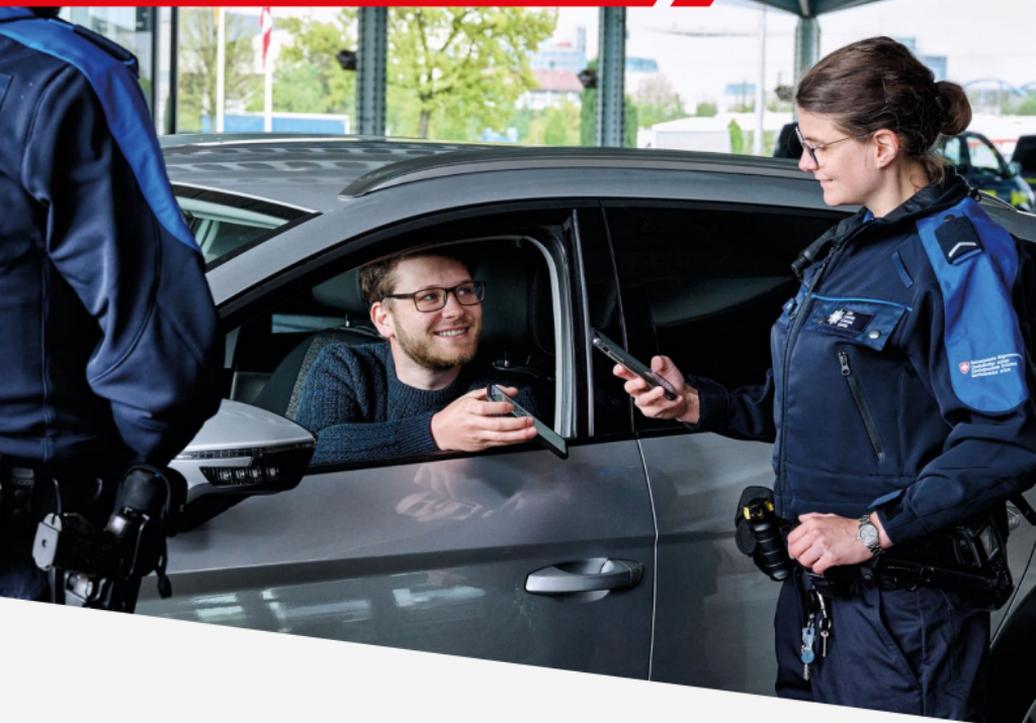




Téléchargez QuickZoll,  
l'app officielle de  
dédouanement



## Info Douane

Pour les particuliers : les infos essentielles  
en un coup d'oeil



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit BAZG  
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF  
Ufficio federale della dogana e della sicurezza dei confini UDSC  
Uffizi federal da la duana e da la segirezza dals cunfins UDSC  
Federal Office for Customs and Border Security FOCBS

## L'essentiel en bref



### Documents de voyage

Pour entrer en Suisse, vous avez besoin d'un document de voyage reconnu et valable. Il peut s'agir d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Selon les cas, un visa peut parfois être exigé.



### Redevances routières

Si vous voyagez au volant d'un véhicule, des redevances routières s'appliquent afin de pouvoir circuler sur les routes et autoroutes suisses.



### Marchandises et cas particuliers

Vous devez respecter certaines prescriptions et vous acquitter d'éventuelles redevances douanières pour franchir la frontière avec des marchandises. Des dispositions particulières s'appliquent pour certaines catégories de marchandises (animaux, véhicules, achats sur internet).

## Impressum

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)  
Taubenstrasse 16  
3003 Berne

Distribution:  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
No d'art. 606.000.18.50F  
01/2025

La présente brochure ne prétend pas être exhaustive et sert uniquement à l'information générale. Il n'en découle aucun droit.

## Redevances routières

**Selon le type et le poids du véhicule, vous devez payer les redevances suivantes avant d'emprunter les routes suisses :**



### Jusqu'à 3,5 tonnes

Pour les véhicules à moteur et les remorques jusqu'à 3,5 tonnes, une vignette est requise pour emprunter les autoroutes et les semi-autoroutes suisses. Vous pouvez choisir entre une vignette autocollante et une vignette électronique pratique. Dans les deux cas, elle coûte 40 francs.

**i** La vignette électronique peut être commandée en tout temps et tout lieu sous [www.e-vignette.ch](http://www.e-vignette.ch). Elle est valable immédiatement après son acquisition.



### Plus de 3,5 tonnes

Pour les véhicules étrangers dont le poids total dépasse 3,5 tonnes, la **redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF)** s'applique.

Plus d'informations sur : [www.via.admin.ch/shop](http://www.via.admin.ch/shop)

Vous voyagez en Suisse avec votre voiture ou votre camping-car ? Payez vos redevances routières en ligne sur le portail Via.



Via

# Marchandises privées

## Importation de marchandises

pour l'usage privé du voyageur ou pour en faire cadeau.  
Valable par personne et par jour.

1<sup>re</sup> étape

## Franchise-valeur de CHF 150

La valeur totale de toutes les marchandises est-elle supérieure à CHF 150 ?

2<sup>de</sup> étape

## Franchises quantitatives

Les quantités sont-elles supérieures à...



1 kg de viande et de préparations de viande, à l'exception du gibier? ( $\leq 10$  kg: CHF 17.-/kg;  $> 10$ kg: CHF 23.-/kg)



1 kg/l de beurre / crème? (CHF 16.-/kg ou l)



5 kg/l d'huiles, de graisses et de margarine pour l'alimentation humaine? (CHF 2.-/kg ou l)



5 l de boissons alcooliques jusqu'à 18 % vol\*? (CHF 2.-/l)



1 l de boissons alcooliques de plus de 18 % vol\*? (CHF 15.-/l)



250 cigarettes / cigares / tabacs manufacturés à chauffer / cartouches contenant de la nicotine pour les cigarettes électroniques ou 250 g autres tabacs manufacturés ou 250 ml liquides contenant de la nicotine pour les cigarettes électroniques ou 25 cigarettes électroniques jetables\* (**cigarettes, etc : CHF -.25 par pièce ; autres tabacs manufacturés : -.10 par g ; liquides contenant de la nicotine : -.25 par ml ; cigarettes électroniques jetables : 2.50 par pièce**)

\*âge minimum 17 ans

Non

En franchise de TVA

Oui

Soumis à la TVA

TVA sur la valeur totale

Non

En franchise de droits de douane

Oui

Soumis aux droits de douane

Les droits de douane sont perçus sur les quantités excédentaires.

Avec QuickZoll, les redevances à payer sont calculées automatiquement



L'OFDF ne rembourse pas la TVA payée dans un pays étranger. Veuillez vous adresser au vendeur étranger ou à une entreprise spécialisée dans le remboursement de l'impôt.

# Marchandises privées

## Marchandises pouvant être importées en franchise de douane et de TVA

### Effets personnels

- Biens emportés temporairement à l'étranger depuis la Suisse
- Biens emportés temporairement en Suisse par les voyageurs étrangers

### Provisions de voyage

- Denrées alimentaires prêtes à la consommation et boissons non alcoolisées pour le jour du voyage

Carburant contenu dans le réservoir de votre véhicule privé

## Restrictions et interdictions



### Animaux et plantes

Vous souhaitez importer un animal ? Voyager avec votre animal de compagnie ? Rapporter une plante exotique ? Renseignez-vous sur ce qui est autorisé.



### Marchandises interdites

L'importation de certaines marchandises est interdite et/ou restreinte (armes, drogues, stupéfiants, biens culturels, contrefaçons, médicaments, etc.)

## Vous avez encore des questions ?

Retrouvez toutes les informations détaillées sur notre site web : [www.douane.ch](http://www.douane.ch)

## Cas particuliers



### Véhicules

Lors de l'importation d'un véhicule en Suisse, vous devez observer certaines formalités et payer différentes redevances.



### Effets de déménagement, de succession et trousseaux de mariage

Lorsque vous partez à l'étranger ou que vous venez vous installer en Suisse, vous pouvez emmener en franchise de redevances les effets de déménagement, de succession et trousseaux de mariage. Une déclaration écrite est nécessaire à l'importation.



### Achats effectués sur internet

Les envois de ou vers l'étranger sont considérés comme des marchandises de commerce. La franchise-valeur de 150 francs ne s'applique pas.



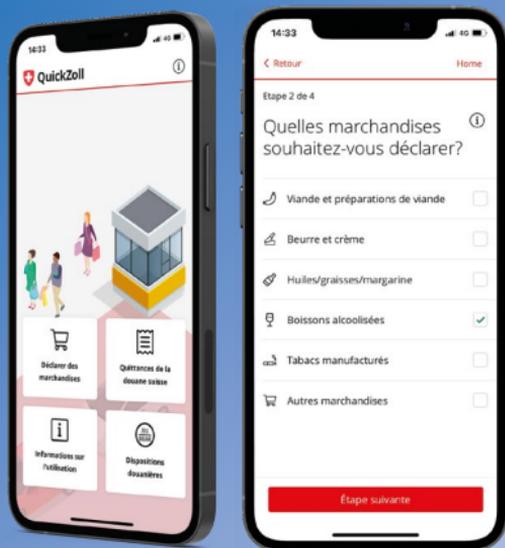
Toutes les informations sur les restrictions, interdictions et cas particuliers sont à retrouver sur [www.bazg.admin.ch/categories](http://www.bazg.admin.ch/categories)

La centrale de renseignement de la douane se tient également à votre disposition :

**Par téléphone :** +41 58 467 15 15  
Lundi–vendredi 8h00–11h30 / 13h30–17h

# L'application officielle de l'OFDF pour dédouaner vos marchandises privées.

- > Calcul automatique des redevances, y compris déduction des franchises
- > Paiement possible avec TWINT et carte de crédit
- > Tout ce qu'il faut savoir sur la douane, également consultable hors ligne



QuickZoll